

## **FORMATION Habilitation électrique pour non électricien** **Tronc commun**

L'**habilitation électrique** est, dans le domaine de l'électricité, la reconnaissance par un employeur de la capacité d'une personne à accomplir les tâches fixées en toute sécurité. Dans le cadre réglementaire et normatif, cette habilitation est régie maintenant par la norme [NF C18-510](#) *Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique*.

### **Cadre réglementaire (Code de travail)**

#### **1. OBJECTIF DE LA FORMATION**

- Savoir les dangers de l'électricité
- Avoir l'aptitude d'analyser le risque électrique dans son activité.
- Connaître les démarches et procédés de prévention avec leurs mises en œuvre.

#### **2. CONTENU DE LA FORMATION**

- + Définition des grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, etc... )
- + Les risques électriques et leurs effets sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc.)
- + Les différents domaines de tension
- + Les zones d'environnement et donner leurs limites
- + Le principe d'une habilitation
- + Les symboles d'habilitation
- + Les prescriptions associées aux zones de travail
- + Les équipements de protection collective
- + La conduite à tenir en cas d'accident
- + Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

#### **3. MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

#### **4. DUREE**

1 jour

#### **Pré requis**

Aucun, être capables de comprendre les instructions de sécurité

## **5. PARTICIPANTS**

Jusqu'à 12 par groupe

## **7. MODALITES D'ENCADREMENT :**

Mise à disposition d'une salle pour théorie

## **8. VALIDATION :**

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances,

## **9. DOCUMENTATION :**

Remise du support de formation.

## **10. QUALIFICATION DU FORMATEUR :**

Formateur : Ingénieur Electricien ; expert en sécurité au travail.